

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 5 MARS 2020**

### **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

Après présentation des différents comptes administratifs 2019,

Le Conseil municipal, sous la présidence du doyen d'âge, approuve le compte administratif du budget principal qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 299 021.24 euros ainsi qu'un déficit d'investissement de 312 635.00 euros avec 144 960.00 euros restes à réaliser.

Il décide d'affecter la somme de 167 675.00 euros au compte 1068.

Le conseil approuve également le compte administratif du budget du CCAS qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 627.15 euros ainsi qu'un excédent de 47.77 euros en section d'investissement.

Le conseil approuve le compte administratif du budget d'Assainissement qui laisse apparaître un excédent de 28 479.44 euros en section d'exploitation ainsi qu'un excédent de 41 090.30 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal décide d'affecter ces résultats en report sur les budgets primitifs 2020.

Il approuve le compte administratif du budget du Lotissement qui laisse apparaître un résultat néant en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement. Le budget ayant été dissous, tous les terrains ayant été vendus.

Le conseil municipal approuve également les comptes de gestion du Trésorier municipal.

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Le Maire présente les budgets primitifs de 2020.

Le conseil municipal vote le budget principal qui s'équilibre à 498 350 euros en section de fonctionnement et à 527 510 euros en section d'investissement avec un virement à la section d'investissement de 120 000 euros.

Le budget du CCAS s'équilibre à 778 euros en section de fonctionnement et à 47.77 euros en section d'investissement.

Le conseil vote de budget d'Assainissement qui s'équilibre à 60 310 euros en section d'exploitation et à 65 235.70 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité ces trois budgets.

### **POINT CDC DU PERCHE**

Le Maire donne lecture de 3 délibérations du conseil communautaire de la CDC du Perche :

- ZA d'Argenvilliers : vente d'un terrain à Mr GUICHARD
- ZA d'Argenvilliers : demande de subvention pour la réalisation de travaux
- Modification de l'intérêt communautaire (compétence « politique du logement et du cadre de vie »)

### **PREPARATION FETE DE LA ROSIERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix du repas de la Rosière, le 12 avril prochain à 25 euros – 12 euros pour les – de 14 ans et gratuit pour les - de 5 ans.

### **TOUR DE GARDE DES ELECTIONS**

**8 h 00 - 10 h 30** : des ABBAYES B. - LHERMITTE C. - DUFOSSÉ S.

**10 h 30 - 13 h 00** : ROUSSELET M. - FLEURY J.P. - GUEDE P.

**13 h 00 - 15 h 30** : LENFANT M. -MORICE T. – LENFANT A.

**15 h 30 - 18 h 00** : MELLINGER P. - LECOMTE F. - LEFAUX D.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Devis : Le Maire présente un devis de nettoyage et traitement des murs extérieurs de la mairie. Le devis s'élève à 1 550.00 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à l'exécution de ces travaux.
- Dégrèvement foncier : Le Maire donne lecture d'une demande de dégrèvement pour jeunes agriculteurs. La municipalité avait déjà instauré cette aide, l'exonération est pour une durée de 5 ans à compter de la date d'installation de l'agriculteur.
- Courriers divers : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant la sécurité à l'entrée du village sur le RD5.

Le conseil municipal charge le Maire de contacter la DDT pour étudier les différentes possibilités d'aménagement de l'entrée du bourg.

### **Prochaine réunion le (suivant résultat des élections)**